



PRIMA/ANIMA : validation des acquis en allemand et dans les disciplines enseignées en langue 2

Recommandations à l'attention des enseignant-e-s PRIMA et ANIMA (mars 2023)

Ce document a pour but d'uniformiser les pratiques dans les classes proposant un enseignement en immersion, ceci dans un contexte d'observation de progression des apprentissages des élèves ainsi que dans un contexte d'observation des acquis de connaissances et de développement de compétences.

- ⇒ Il rappelle les consignes en matière d'attentes en langue 2 dans les classes PRIMA et ANIMA.
- ⇒ Il donne des indications quant à la langue à utiliser lors d'une évaluation de régulation, de certification ou d'orientation dans les disciplines enseignées en immersion

1. Introduction

Le projet PRIMA, mis en place depuis 2011, s'étend dès 2020 sur la totalité des trois cycles. De plus en plus de centres scolaires s'intéressent à sa mise en place. Par ailleurs, le nombre d'enseignant-e-s impliqué-e-s dans le projet PRIMA a considérablement augmenté pour franchir en 2020 la barre des 70 enseignant-e-s. L'ouverture de classes ANIMA en 2021 contribue à augmenter considérablement le nombre d'enfants ayant accès à un enseignement en immersion dans le canton de Neuchâtel.

Aussi semble-t-il nécessaire de clarifier l'impact de l'évaluation dans le cadre de l'enseignement en immersion. C'est pourquoi le Service de l'Enseignement Obligatoire (SEO) a défini des recommandations, avec la précieuse collaboration de la HEP-BEJUNE et d'expert-e-s externes, afin d'uniformiser les pratiques d'évaluation des enseignant-e-s des classes PRIMA et ANIMA.

De plus, l'évaluation dans les classes de 8^e à 11^e année se fait à l'aide de notes ce qui influence aussi bien la promotion que l'orientation dans les branches à niveaux.

Les recommandations s'adressent donc particulièrement aux degrés qui pratiquent une évaluation à visée d'orientation, mais les principes de base sont bien évidemment valables dans un cadre plus général d'enseignement en immersion.

2. Référence au PER dans l'évaluation de la langue 2

En matière d'évaluation de l'allemand, ce sont les visées du Plan d'études romand (PER) de l'année scolaire concernée qui font foi. Les acquisitions en allemand jusqu'à la fin du cycle 1 ne figurent donc ni dans le bilan semestriel, ni dans le bulletin de fin d'année usuels. Il est

toutefois fait mention de la fréquentation d'une classe bilingue dans le carnet de fin d'année, ceci pour tous les élèves des classes PRIMA et ANIMA indépendamment de leur degré d'enseignement.

De plus pour les années 1 à 7, les enseignant-e-s illustrent les progressions d'apprentissage dans un recueil de traces pour accompagner le bilan semestriel et/ou le carnet de fin d'année afin de rendre compte des compétences acquises dans le cadre spécifique de l'enseignement en immersion. Dès la 8e année, les enseignant-e-s peuvent utiliser un document complémentaire de type portfolio pour les illustrer.

En outre, les enseignant-e-s peuvent faire usage d'une rubrique PRIMA/ANIMA dans un document des acquis de connaissances et compétences (obligatoire jusqu'en 7^e année) si souhaité, dans le but de clarifier l'observation des progressions au sein des axes thématiques (Compréhension de l'oral – Compréhension de l'écrit – Production de l'oral – Production de l'écrit – Fonctionnement de la langue). Il est notamment possible d'indiquer l'année scolaire à laquelle une telle progression est usuellement attendue (en classe ordinaire). Par exemple : un élève PRIMA de 7^e année pourrait avoir atteint les compétences en production de l'écrit attendues de 9^e année. Le portfolio des langues (PEL) peut également donner des pistes pour rendre compte des progressions des élèves dans l'acquisition de compétences non définies dans le PER.

Dès la 5^e année, l'allemand faisant partie des disciplines d'enseignement, les élèves des classes PRIMA et ANIMA sont évalué-e-s dans cette discipline au même titre que leurs camarades en classe non-bilingue, en lien avec les attentes fondamentales du PER. Pour ce faire, il est recommandé de faire référence aux moyens d'enseignement romands (MER) correspondants à l'année scolaire des élèves et/ou aux séquences produites par la HEP-BEJUNE à l'intention des classes PRIMA.

Dans ce cadre, les enseignant.es veillent, tout en encourageant la richesse linguistique caractéristique de l'enseignement en immersion notamment, à proposer l'acquisition de "chunks" ainsi que des procédures pour adopter des formulations adéquates.

3. Évaluation de disciplines dites non linguistiques (DdNL) ou disciplines enseignées en langue 2 (DEL2)

Il est essentiel de spécifier qu'il s'agit d'évaluer la progression des apprentissages en lien avec la discipline enseignée. Des recherches récentes ont démontré l'impact négatif d'une mauvaise compréhension des consignes orales ou écrites dans un contexte de validation des acquis. Lorsqu'il s'agit d'évaluations de certification ou d'orientation, il est nécessaire de formuler les consignes orales ou écrites complexes en allemand ainsi qu'en français de façon à éviter une éventuelle méprise sur la consigne due à la langue.

De plus, d'éventuels supports à disposition des élèves indispensables à la bonne réalisation de la tâche doivent être en adéquation avec la langue des contenus abordés. L'enseignant-e veillera à tenir compte du temps nécessaire à la prise de connaissance des différents supports.

Dans le cadre d'une évaluation de régulation, il est préférable de donner les consignes uniquement en allemand pour permettre à l'enseignant-e de se rendre compte du degré de compréhension de l'élève et afin de permettre à l'élève de développer des stratégies.

Lors de productions d'élèves, les deux langues, voire un code-switching (passage d'une langue à l'autre), doivent être acceptés à l'oral comme à l'écrit afin de permettre aux élèves d'exprimer librement leur pensée sans être entravé-e-s par des obstacles d'ordre linguistique.

Afin d'amener les élèves à développer de manière progressive des compétences de productions orales et écrites en fonction des objectifs et des apprentissages visés, il est notamment indispensable d'avoir travaillé les « chunks » et les formulations adéquates nécessaires à une restitution de leur pensée pour leur demander une réponse en allemand lors d'évaluation.

Dans le même esprit, si les élèves utilisent la langue 2 dans leurs productions, il faut leur donner la possibilité de commenter oralement ou par écrit celles-ci afin d'écartier tout biais d'ordre linguistique sur l'observation de la progression des apprentissages. L'enseignant-e veillera à tenir compte des objectifs liés à la discipline. Les observations liées à la langue 2 peuvent être consignées à part pour adapter l'enseignement par la suite et/ou notées dans un document d'acquisitions mentionné au point 2. Toutefois, il est essentiel que les élèves se sentent libres de s'exprimer dans la langue qui leur permet au mieux de démontrer leurs compétences.

4. Évaluation de la L2 en classe PRIMA et ANIMA

	Enseignement de la L2 adapté au projet (selon le PER)	Complément spécifique à l'enseignement en immersion
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - selon le PER - selon la progression individuelle de l'élève - dès la 5^e année, selon les séquences produites par la HEP-BEJUNE à l'intention des classes PRIMA 	<ul style="list-style-type: none"> - selon la progression individuelle de l'élève - en référence au PEL, au PER (L2) des autres années d'enseignement ou en déclinant les acquisitions du PER en L1 du cycle 1
Transmission des informations (documents à remettre avec le bilan semestriel et le carnet de fin d'année)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport évaluation-bilan - Document des acquis de connaissances et de compétences - Recueil de traces (classeur blanc) - Bilan annuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Document des acquis PRIMA - Recueil de traces (classeur blanc) - Bilan annuel : attestation de fréquentation

¹*Leseverstehen überprüfen ; Barras, Karges, Lenz ; Babylonia 2/2016*

5. Évaluation dans le cadre des DdNL

	Évaluation certificative et/ou d'orientation	Évaluation de régulation
Consignes	- en allemand (et en français si la complexité de l'énoncé l'exige)	- en allemand (veiller à la bonne compréhension)
Supports	- en allemand, en adéquation avec les contenus abordés et accessible à tous les élèves	- en allemand
Productions de l'élève	- en allemand ou en français ; L'utilisation de la L2 peut être attendue. Dans ce cas, l'élève doit pouvoir commenter sa production. - code-switching autorisé - Les élèves doivent savoir que les compétences linguistiques n'influenceront en rien le résultat.	- en allemand
Référence linguistiques	- à disposition	- à disposition si pertinent
Observations d'ordre linguistique	- à utiliser dans le cadre de l'enseignement de la L2	- à utiliser dans le cadre de l'enseignement de la L2 - à consigner dans un document d'acquisitions